

---

# Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français

---

Simon Langlois  
*Département de sociologie*  
*Université Laval et INRS – Culture et société*

La question nationale se posait, durant les années 1960, dans le contexte de la décolonisation. Soulevés à cette époque, le problème de l'identité nationale et la question de l'indépendance impliquaient une remise en cause des relations entre une métropole et des États dépendants, entre une métropole et des communautés nationales aspirant à leur libération et à la souveraineté. La fin des guerres coloniales et, plus récemment, la chute du communisme ont marqué la fin de la domination politique et militaire des grands empires coloniaux, bien qu'il reste encore un certain nombre de cas où la question nationale peut se poser dans les mêmes termes – pensons à l'Écosse, au Tibet, à la Catalogne ou au Québec, pour ne mentionner que quelques cas qui ont tous leurs particularités sur lesquelles nous ne nous attarderons pas. La question nationale se pose maintenant de façon nouvelle non seulement dans les sociétés hier encore colonisées, mais aussi dans la majorité des sociétés et des États occidentaux développés. L'attention s'est en quelque sorte déplacée et surtout elle s'est élargie puisqu'on s'interroge partout sur l'identité collective, interrogation qui a gagné des États et des nations qui, hier encore, en dominaient d'autres avec assurance.

Les facteurs à l'origine de ce déplacement sont nombreux et complexes. Nous nous contenterons d'en énumérer quelques-uns. L'ouverture des sociétés les unes aux autres, l'extension vertigineuse des communications et des échanges internationaux, les mouvements migratoires, la diversité accrue des immigrants et le choc des cultures hétérogènes, la mobilité sociale et géographique des individus et des travailleurs, sans parler de l'avènement de la modernité avancée marquée par la montée de la raison instrumentale, par le désenchantement du monde et par l'avènement de l'individualisme, sans oublier la fragmentation qu'impliquent les revendications basées sur les droits individuels. Tous ces changements provoquent un questionnement sur l'identité collective et surtout sur l'identité nationale. Partout dans le monde occidental développé, la nation s'interroge sur elle-même, sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle devient, comme le montre l'énorme production d'essais, d'enquêtes et d'analyses sur les questions de l'identité collective et de l'identité nationale, que ce soit en France, aux États-Unis, en Allemagne ou ailleurs, tout comme au Canada ou au Québec.

Notre propre société n'échappe pas à ces changements. Le Canada français, plus précisément l'Acadie, le Québec et les diverses communautés régionales canadiennes-françaises, de même que la francophonie américaine offrent en ce moment un terrain d'observation privilégié sur la planète pour étudier les mutations de l'identité et la construction de l'identité nationale. Comment définir la nation dans ce nouveau contexte évoqué plus haut ? Cette première question en appelle immédiatement une seconde, qui est en quelque sorte corollaire : les nations étant de plus en plus ouvertes les unes aux autres, comment se pose le rapport entre le national et l'international ? L'identité française en Amérique du Nord est-elle (encore) une identité nationale ? Une esquisse de réponse, même brève, à ces questions permettra de situer les analyses proposées dans les chapitres qui suivent.

## LA NATION

L'appartenance à un État définit l'identité politique, l'identité du citoyen. L'État confère à ce dernier des droits fondamentaux qui

régissent la vie en société, à l'intérieur des limites d'un territoire sur lequel il exerce son contrôle. La citoyenneté renvoie donc à la possibilité pour un individu de contrôler son propre destin au sein d'une collectivité qui possède une légitimité démocratique. On distingue généralement, à la suite de Marshall, trois grands types de droits qui ont été acquis par les citoyens au fil des ans, au gré des révolutions et dans la foulée des grands mouvements sociaux : les droits civils, les droits politiques et, enfin, les droits socio-économiques, avec l'avènement de l'État-providence. L'espace public dans lequel s'exercent ces droits est habituellement désigné par l'expression de société civile.

Les théoriciens du contrat social (Hobbes, Locke, Rousseau) ont cherché à formaliser et à expliciter – quoique dans des perspectives différentes – le lien entre l'individu et l'État ; les sociologues, de leur côté, ont plutôt analysé l'appartenance des individus à des groupements, la société étant pour eux un système particulier de rapports sociaux. Ce qui les intéresse, c'est l'analyse des clivages, des rapports, des appartenances qui rapprochent certains individus et les opposent à d'autres : peuple-élite, bourgeois-prolétaires, catholiques-protestants, jeunes-vieux, ruraux-urbains. Mais les individus n'établissent pas avec les autres seulement des rapports légaux, fondés sur le droit, ou encore des rapports de force qui les distinguent au sein d'une même société civile. Ils forgent aussi des liens basés sur un commun sentiment d'appartenance par delà les clivages de profession, de sexe, d'âge, de régions, des relations qui ne se réduisent pas aux rapports instrumentaux définis dans le langage des droits individuels. « La nationalité réfère à l'appartenance à une communauté culturelle, aux fondements divers, naturel, ethnique ou historique » (Leca, 1992 : 15). Ces sentiments d'appartenance se fondent à la fois sur le partage de quelque chose possédée en commun, mais aussi sur l'opposition à un autrui significatif, à un envers-de-soi (Simard, 1990). L'identité nationale exprime ce sentiment complexe d'appartenance fondé à la fois sur le partage et l'opposition.

Cette définition de la nation n'est pas nouvelle. Marcel Mauss insiste, dans une étude peu connue publiée en 1920, sur l'importance du consensus et du partage d'un même sentiment

d'appartenance à un groupement élargi au-delà des différences. « Une nation croit à sa civilisation, à ses mœurs, à ses arts industriels et à ses beaux-arts » (Mauss, [1920] 1969 : 599). Et il spécifie : « une nation croit à sa langue » (p. 596). La référence à la langue, dans cette citation, retiendra sans doute l'attention des personnes préoccupées par le devenir de l'identité des communautés de langue française en Amérique du Nord. Or, en réalité, c'est plutôt le mot *croire* qui nous apparaît central puisqu'il indique bien que l'identité nationale est d'abord une construction qu'un groupement social se donne de lui-même. Si Mauss a raison, l'identité nationale se fonde moins sur des données objectives ou sur un ensemble de traits spécifiques que sur une construction que se donnent les acteurs sociaux. Le travail de Mauss est resté inachevé et seuls subsistent des fragments d'une esquisse théorique sur la nation. Si une nation se définit par la croyance qu'elle a en elle-même, pour paraphraser Mauss, comment y parvient-elle ? Fernand Dumont (1993) a apporté un éclairage neuf sur cette question en identifiant les *procédés* qui fondent la construction de la nation et de l'identité nationale. Dumont définit la nation « comme un groupement par référence : les personnes y sont réunies par une symbolique commune et des discours idéologiques. Les historiens, les poètes et bien d'autres contribuent à cette symbolique et à ces discours, à élaborer et à confirmer la référence ».

## LE NATIONAL ET L'INTERNATIONAL

La nation a-t-elle encore un sens en tant que groupement par référence ? demande-t-on fréquemment en invoquant l'argument de la globalisation du monde, de l'ouverture des sociétés, de l'internationalisation de la culture, des modes de vie et de l'économie. La nation serait-elle devenue une référence d'une époque révolue dans le contexte contemporain de la mondialisation ? Faut-il sonner le glas de l'identité nationale en annonçant la naissance d'une nouvelle identité post-nationale marquée par le métissage, le patriotisme constitutionnel, la reconnaissance des droits individuels, l'acceptation et la promotion des différences individuelles, le relativisme culturel et la déterritorialité des appartenances (voir Ferry, 1990) ?

Ces questions appellent une réponse nuancée. La nation reste une importante référence dans la construction de l'identité, mais elle est aussi une référence qui a profondément changé.

Revenons encore une fois à l'essai sur la nation de Marcel Mauss. Ce dernier avance que l'internationalisme (c'est le mot qu'il emploie) entraîne une consolidation des spécificités nationales. Les nations ne se développent pas isolément. Elles empruntent, échangent, donnent et reçoivent, et cette ouverture contribue au développement de leur identité propre, de leur individualité. « L'internationalisme ne nie pas la nation. Il la situe. Inter-nation, c'est le contraire d'a-nation » (Mauss, [1920] 1969 : 630). Et le sociologue ajoute :

Rien ne prouve que cette division du travail à l'intérieur des nations et entre les nations qui sera la règle des économies et des droits et des arts de demain, n'aboutira pas à une plus heureuse diversité entre les nations et les pays que ces économies prohibées et permises, ces mentalités hérissées les unes contre les autres, où toutes les sociétés s'efforcent de se passer des autres, et sont toutes obligées, au fond, de faire la même chose. La solidarité fera – pour les nations – ce qu'elle a fait pour les hommes à l'intérieur des nations, elle les dispensera d'avoir leur vie vouée à des tâches multiples et dont aucune n'est celle où ils peuvent exceller, et leur permettra le plein développement de leur individualité » (*Ibid.* : 625).

Tocqueville avait déjà, un demi-siècle avant Mauss, scruté les rapports entre l'international et le national. En perspicace analyste de la société globale, il avait prédit que la modernité allait à la fois rapprocher les cultures et exacerber les nationalismes. Stéphane Dion (1991) a commenté ce paradoxe de Tocqueville : la convergence culturelle, que l'on observe indéniablement dans les modes de vie et les pratiques culturelles, peut mener à une divergence politique. « En somme, les deux passions démocratiques que sont l'égalité et la liberté alimentent le sentiment national, la première en affaiblissant les autres référents sociaux, la seconde en facilitant l'expression politique de ce sentiment » (Dion, 1991 : 293).

L'exemple européen revient comme un leitmotiv dans les discussions sur les mutations de l'identité nationale. Les promoteurs de la nouvelle identité européenne proclament « l'Europe aux Français », à ceux qui clament « la France aux Français ». « L'Europe,

loin d'être le déclin de l'identité française, est le plus bel espace ouvert à son épanouissement », écrit le Secrétaire français d'État au Plan, Lionel Stoleru, dans la préface d'un ouvrage sur l'avenir de l'identité française, rédigé par le groupe Horizon 2000 présidé par l'historien Emmanuel LeRoy Ladurie (Secrétariat d'État au Plan, 1990). Comment se pose la question nationale en Europe de nos jours ? Répondre adéquatement à cette question exigerait un long développement. Aussi, esquisserons-nous, à titre provisoire, une hypothèse. Il nous paraît erroné d'avancer que l'identité européenne en construction va bientôt remplacer les identités nationales. Tout donne à penser que l'identité européenne ajoute en fait une nouvelle dimension à l'identité collective sans abolir l'identité nationale. La « nationalité » européenne n'est pas encore un substitut à l'identité nationale. Les Allemands sont, et seront sans doute encore longtemps, Allemands, mais aussi Européens. Les Français sont, et seront, Français, mais aussi Européens. L'identité européenne est probablement plus poussée en Allemagne qu'en Angleterre ou en France, notamment chez les gens âgés de 45 ans et moins, entre autre parce qu'elle permet de prendre un peu de distance avec un lourd passé récent, avec lequel les Allemands nés après la guerre de 1939-1945 veulent rompre.

Il est sans doute plus juste de parler en ce moment de citoyenneté européenne fonctionnelle (Martiniello et Poncelet, 1993). Cette citoyenneté est en fait un dérivé de la nationalité. Le citoyen européen existe d'abord parce qu'il est un ressortissant d'un État-nation. On peut donc parler d'un élargissement des paliers d'identification, consécutif à l'ouverture au monde, au développement des médias et du tourisme de masse, pour ne citer que quelques facteurs. Au Moyen Âge, les individus s'identifiaient à des collectivités restreintes, villages, villes ou régions. Pensons à la Cité médiévale, analysée par Weber. Avec le temps et avec la construction d'ensembles plus vastes, le palier national a pris plus d'importance. De nos jours, il est permis d'avancer l'hypothèse que les individus peuvent en quelque sorte ajouter une nouvelle dimension à leur identité en partageant une même référence supra-nationale avec d'autres individus qui, jusque-là, étaient considérés comme totalement étrangers.

Cela dit, il faut aussi prendre conscience que l'identité nationale se transforme parce que la nation au sens organique du terme tend à céder du terrain à la nation au sens contractuel à cause des mouvements migratoires, de la mobilité des individus et de la main-d'œuvre et du développement des échanges et des communications. L'exemple européen montre l'importance accrue d'une nouvelle dimension de la nation. Celle-ci est à la fois le résultat d'une construction reposant sur un certain nombre de procédés, mais aussi le résultat d'un projet politique.

### **L'IDENTITÉ FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD EST-ELLE (ENCORE) UNE IDENTITÉ NATIONALE ?**

Le Canada français a été pendant longtemps traversé de contradictions. Retenons, pour fixer les idées, deux analyses.

Gérard Bouchard (1993) décrit le travail de construction de la culture nationale au Québec et au Canada français en dégageant, de façon remarquable, le rôle des élites. À travers l'historiographie et les diverses productions culturelles, les élites traditionnelles ont construit, au siècle dernier, une identité nourrie de fausses représentations. L'historiographie de l'époque, note Bouchard, a cherché la spécificité québécoise non pas dans le fait qu'elle était une société neuve, mais dans la filiation avec un passé mythique. Les élites ont ainsi créé un univers culturel piégé sans rapport avec la culture populaire. Ce divorce entre culture savante et culture populaire a fini par éclater et la culture populaire a fourni à la Révolution tranquille ses principaux contenus symboliques. La nation telle qu'elle était définie par ces élites traditionnelles n'avait plus de sens pour nourrir en quelque sorte le sentiment d'appartenance. La distance était devenue trop importante entre l'identité culturelle et l'identité nationale.

Gilles Gagné a quant à lui montré comment le Canada français s'était déployé dans deux sphères d'institutions séparées au XIX<sup>e</sup> siècle. D'un côté, l'Église contrôlait effectivement les grandes institutions nationales à l'échelle du Canada français, des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au Massachusetts, débordant les frontières politiques des provinces et des États. De l'autre, ont émergé au Québec

un appareil d'État embryonnaire et une législature moderne démocratique contrôlée par des Canadiens français, mais dépourvue de pouvoirs effectifs sur une partie importante du Canada français.

Le Canada français, comme chacun le sait parfaitement, se retrouvait ainsi en 1867 avec deux systèmes institutionnels complètement séparés, définis en parallèle par la même Constitution mais dont les principes de légitimité étaient incompatibles. Une administration cléricale sans légitimité démocratique faisait face désormais, au sein de la même société, à une législature moderne sans administration et sans juridiction effective sur une partie importante du Canada français (Gagné, 1995 : 11).

Au fil des ans, ce système contradictoire d'institutions s'est radicalement transformé. L'État provincial, au Québec, a appuyé l'émergence d'une nouvelle identité nationale – l'identité québécoise – et l'identité acadienne a en quelque sorte trouvé un second souffle avec l'appui de l'État provincial au Nouveau-Brunswick. La transformation de l'identité a évolué en un sens contraire dans le Nord-Est des États-Unis. Les institutions nationales américaines, l'école surtout, mais aussi les médias, les industries culturelles et l'avènement de la société de consommation ont littéralement broyé les communautés canadiennes-françaises.

Au Québec, la globalité historico-culturelle – le mot pour désigner la nation est de Gilles Bourque (1990) – entend aussi être une communauté politique cherchant à réguler l'ensemble du territoire de façon démocratique, en intégrant les nouveaux arrivants et en respectant les droits des Québécois anglophones. On objectera que les restrictions imposées à l'anglais dans la langue d'affichage limitent les droits de ces derniers. Charles Taylor (1992) a critiqué cette extension abusive de la notion de droits, avançant plutôt que la langue d'affichage était en fait un privilège. J.-J. Simard jette un éclairage neuf sur cette question en distinguant langue officielle et langue civile. La première est en quelque sorte le médium de la civilité, la langue commune des citoyens, celle que les nouveaux immigrants doivent apprendre pour participer à la société d'accueil, celle qui peut être l'objet de politiques officielles de l'État. « La seconde remonte des lieux publics de tous les jours : c'est la rumeur de la rue, de la foire, des échoppes de l'agora » (Simard, 1990 : 134). En d'autres termes, loin d'être le réflexe frileux d'une minorité incapable de se reproduire, les lois linguistiques traduisent la

volonté du Québec d'intégrer les nouveaux arrivants, ce qui aura aussi comme conséquence de le transformer en retour. En fait ne peut-on pas soutenir simplement que le Québec cherche à faire ce que le Canada, les États-Unis ou la France ont fait et font encore, c'est-à-dire se donner une langue commune ? S'agit-il là d'une vision utopique, idéaliste ou encore trop peu réaliste de ce qu'est en train de devenir le Québec, par ailleurs encore préoccupé par la souche commune ? Cette critique ne nous paraît pas fondée. Il est vrai que le modèle québécois d'intégration ne fonctionne pas encore aussi bien que le modèle américain ou le modèle canadien. Il est plus difficile d'intégrer les immigrants à une nation perçue comme minoritaire dans un grand ensemble anglophone. Les statistiques sur l'adoption de la langue française par les immigrants et celles sur les transferts linguistiques donnent des indications que le processus est en cours, mais lentement et avec des ratés (Castonguay, 1994). Cela dit, force est d'observer de profondes mutations dans l'expression du nationalisme québécois, qui vont dans le sens de la construction d'une nouvelle identité nationale.

Le cas de l'Acadie est différent. Voilà une communauté nationale organique qui s'affirme avec plus de vigueur, tout en restant minoritaire dans un ensemble politique plus vaste. Cette affirmation de l'identité acadienne prend place dans le système d'enseignement, les arts et la littérature, de même que dans l'économie. Les Acadiens ont augmenté leur pouvoir politique et ils occupent une part plus importante des postes dans l'administration publique de la province où ils sont largement concentrés, le Nouveau-Brunswick. Ce dernier s'étant officiellement défini comme bilingue, la communauté acadienne a reçu une reconnaissance juridique et constitutionnelle qui lui offre des garanties de développement.

Dans le reste du Canada, la nationalité canadienne-française se pose encore comme la caractéristique d'un groupe, mais elle tend aussi à devenir la caractéristique d'individus. Cette affirmation sera sans doute contestée. Soulignons cependant, pour l'appuyer, que les communautés francophones hors-Québec et hors-Acadie ont peu de contrôle politique effectif sur les grandes institutions qui encadrent la vie quotidienne et le travail. Rappelons aussi que, dans la perspective de Trudeau, l'adoption de la loi des langues officielles

visait d'abord à garantir l'accès à des services en français aux individus partout au Canada, et non à promouvoir les intérêts collectifs d'un groupement national comme c'est le cas pour les lois linguistiques au Québec. Le nous francophone, dans les communautés de langue française en dehors du Québec et de l'Acadie, est un nous menacé d'ethnisation. Le diagnostic paraîtra peut-être radical. Disons, pour le nuancer quelque peu, que les francophones hors-Québec et hors-Acadie continuent de se percevoir comme communauté nationale, mais celle-ci a perdu la signification politique qu'elle avait à l'origine de la Confédération et pendant tout le temps où l'on a parlé de la dualité canadienne. À partir du moment où le Canada anglais est devenu de plus en plus réticent à adopter la thèse des deux nations fondatrices et à partir du moment où le Québec s'est défini comme société distincte, on peut sans conteste dire que le Canada français hors-Québec et hors-Acadie a alors perdu le moyen de s'affirmer comme communauté politique et qu'il s'est trouvé à toutes fins utiles réduit à l'état de minorités nationales régionalisées. Il est symptomatique que l'on parle de Franco-Ontariens, de Franco-Manitobains ou de Fransaskois, et non plus de Canadiens français, expression qui, en quelques années à peine, a pris un sérieux coup de vieux, au point de paraître quelque peu anachronique lorsqu'on l'entend dans un discours officiel ou une conversation.

\*

\*      \*

Dans le contexte qui vient d'être esquissé, on peut parler d'une véritable mutation de la nation canadienne-française qui apparaît radicalement différente de ce qu'elle était encore au début du siècle. Elle aura donné naissance à une nouvelle communauté nationale en voie de devenir pluraliste (le Québec), à une communauté nationale homogène et plus sûre d'elle-même (l'Acadie), mais aussi à des communautés ethniques francophones, alors que les ramifications les plus éloignées se sont en quelque sorte fondues dans le grand tout américain.

L'identité française en Amérique du Nord se maintiendra, certes, mais elle sera profondément transformée. Les pages qui suivent analysent divers aspects de cette transformation en cours.

## Bibliographie

- Balthazar, Louis, Guy Laforest et Vincent Lemieux (dir.) (1991), *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Sillery, Septentrion.
- Bouchard, Gérard (1993), « Une nation, deux cultures. Continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960) », dans Gérard Bouchard (dir.) et Serge Courville (coll.), *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 3-47.
- Bourque, Gilles (1990), « La sociologie, l'État, la nation », *Cahiers de recherches sociologiques*, 14 (printemps), p. 153-161.
- Cairns, Allan (1992), *Charter Versus Federalism. The Dilemmas of Constitutional Reform*, Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press.
- Castonguay, Charles (1994), « L'assimilation des allophones », *L'Action nationale*, (7 septembre), p. 939-942.
- Colas, Dominique, Claude Emeri et Jacques Zylberberg (dir.) (1991), *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF.
- Dion, Stéphane (1991), « Le nationalisme dans la convergence culturelle. Le Québec contemporain et le paradoxe de Tocqueville », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'engagement intellectuel. Mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, PUL, p. 291-311.
- Dufour, Christian (1989), *Le défi québécois*, Montréal, L'Hexagone.
- Dumont, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
- Ferry, Jean-Marc (1990), « Qu'est-ce qu'une identité postnationale ? » *Esprit*, 164 (septembre), p. 80-90.
- Gagné, Gilles (1995), « Tradition et modernité au Québec : d'un hiatus à l'autre », dans Michael Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest (dir.), *Traditions et postmodernité*, Sainte-Foy, PUL.
- Gellner, Ernest (1983), *Nation and Nationalism*, Oxford, Basil Blackwell.
- Grant, George (1987), *Est-ce la fin du Canada? Lamentation sur l'échec du nationalisme canadien*, Traduction de *Lament for a Nation*, Montréal, Hurtubise HMH (coll. Cahiers du Québec).
- Laforest, Guy (1992), *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Septentrion.
- Langlois, Simon (1991), « Le choc de deux sociétés globales », dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada. 1980-1992*, Sillery, Septentrion, p. 95-108.
- Langlois, Simon (1992), « Les nouvelles tendances de l'identité nationale », *L'Action nationale*, LXXXII 5 (mai), p. 551-559.
- Leca, Jean (dir.) (1991), « Individualisme et citoyenneté », dans Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la fondation des sciences politiques, p. 159-209.
- Leca, Jean (1992), « Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations »,

- dans Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Weil (dir.), *Logiques d'États et immigrations*, Paris, Éditions Kimé, p. 14-57.
- Lipset, Seymour Martin (1990), *Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada*, New York, Routledge.
- Martiniello, Marco, et Marc Poncelet (dir.) (1993), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.
- Mauss, Marcel (1969), « La nation », dans *Œuvres*, t. 3. *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Minuit (coll. Le Sens commun) [1920], p. 573-639.
- McRoberts, Kenneth (1991), *English Canada and Québec, Avoiding the Issue*, Toronto, York University.
- Nipperdey, Thomas (1992), « À la recherche de l'identité : le nationalisme romantique », dans *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque des histoires), p. 156-177.
- Panel, A.J. (1992), « Multiculturalism and Nationhood », dans Umar Yusuf (dir.), *George Grant and the Future of Canada*, Calgary, University of Calgary Press, p. 123-137.
- Plymiène, Jean (1979), *Histoire du nationalisme*, Paris, Fayard.
- Schnapper, Dominique (1991), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque des sciences humaines).
- Schnapper, Dominique, et Henri Mendras (dir.) (1990), *Six manières d'être européens*, Paris, Gallimard.
- Secrétariat d'État au Plan (1990), *Entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Essai sur l'avenir de l'identité française*, Paris, La Découverte / La documentation française.
- Simard, Jean-Jacques (1990), « La culture québécoise : question de nous », *Cahiers de recherches sociologiques*, 14 (printemps), p. 131-141.
- Taylor, Charles (1992), *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le matérialisme au Canada*, Sainte-Foy, PUL.
- Thériault, J. Yvon (1984), « État, ethnie et démocratie. Réflexions sur la question politique en Acadie », *Canadian Review of Studies in Nationalism*, xi, 2, p. 201-218.
- Thorsell, William (1991), « Radiographie d'un grand malade », *Le Devoir*, 17 avril.
- Webber, Jeremy (1994), *Reimagining Canada. Language, Culture, Community and the Canadian Constitution*, Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press.